

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI 2024



En exercice	9
Présents	9
Votants	9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi vingt-quatre mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Vaunac s'est réuni en session ordinaire en la salle Claude Vigier sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JUGE, Maire de Vaunac.

Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Didier MERY, Mallorie DUSSUTOUR, François FILLION, Viviane FOUSSETTE, Catherine HALL, François LALIZOU, Bruno LECLER,

Excusés / Absents :

Convocation du Conseil municipal: 17 mai 2024

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : François FILLION

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil municipal du 12 avril 2024
2. Finances : délibération d'emprunt

Délibération n° D240524-22 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 a été joint à la convocation de chaque élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après avoir délibéré à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2024 est adopté par l'assemblée délibérante.

Délibération n° D240524-23 : Emprunt pour financement des investissements

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 50 000,00 EUR.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

➤ Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	1 A
Montant du contrat de prêt	50 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt	10 ans
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	50 000.00 EUR
Versement des fonds	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/07/2024 en 1 fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 3.84%
Base de calcul des intérêts	moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	échéances constantes
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 100.00 euros

➤ **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Séance du conseil municipal levée à 20h30

*Le Maire,
Jean-Claude JUGE*

*Le secrétaire de séance
François FILLION*